# SCoT DE PAYS DE RETZ

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Retz

## COMMENT FAIRE POUR CONTRIBUER AU PROJET ?

*VOUS HABITEZ ET/OU TRAVAILLEZ SUR LE TERRITOIRE ? VOUS ETES UN ACTEUR ÉCONOMIQUE OU ASSOCIATIF LOCAL ? VOUS AUSSI CONTRIBUEZ AU PROJET !* SCANNEZ MOI

**Pour suivre l'élaboration du projet et être informé de l'actualité du SCoT**

- Rendez-vous sur la page internet du pays de Retz : http://petr-paysderetz.fr/
- Venez consulter cette exposition itinérante et évolutive : https://petr-paysderetz.fr/ revision-du-scot/
- Suivez l'avancée du projet dans la presse locale
- Venez consulter les documents dans les registres disponibles au siège de votre intercommunalité et au siège du PETR

**Pour contribuer au projet**

- Rendez-vous sur la plate-forme en ligne : https://participer.ecollectivites.fr/processes/scotpaysderetz
- Envoyez un e-mail à l'adresse dédiée : contact@petr-paysderetz.fr
- Écrivez-nous à l'adresse postale : PETR du Pays de Retz – 60 Impasse du Vigneau – 44680 Sainte Pazanne
- Écrivez-nous dans les registres disponibles au siège de votre intercommunalité et au siège du PETR
- Venez vous exprimer lors des réunions publiques annoncées dans la presse locale, sur le site et la plate-forme en ligne du PETR, et sur les réseaux sociaux de votre intercommunalité

# QU'EST-CE QUE LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE ?

**Une vision d'avenir pour le territoire**
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un schéma qui fixe les orientations et objectifs d'aménagement du Pays de Retz à l'horizon 2045.
Le SCoT est un document juridique d'aménagement du territoire qui s'impose aux PLU et PLUi. Parce que les lois changent et que le territoire évolue, celui en vigueur depuis 2013 nécessite d'être révisé (l'ensemble des objectifs de la révision du SCoT sont consultables sur le site internet du Pays de Retz : *http://petr-paysderetz.fr/revision-du-scot/*)

**Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz**
Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz est un établissement public de coopération entre les collectivités du Pays de Retz créé en 2016. Outre le Schéma de Cohérence Territoriale, il porte des actions permettant d'animer le Pays de Retz et de fédérer ses acteurs : Journées Européennes du Patrimoine, Projet Alimentaire Territorial, Programme européen LEADER, etc.

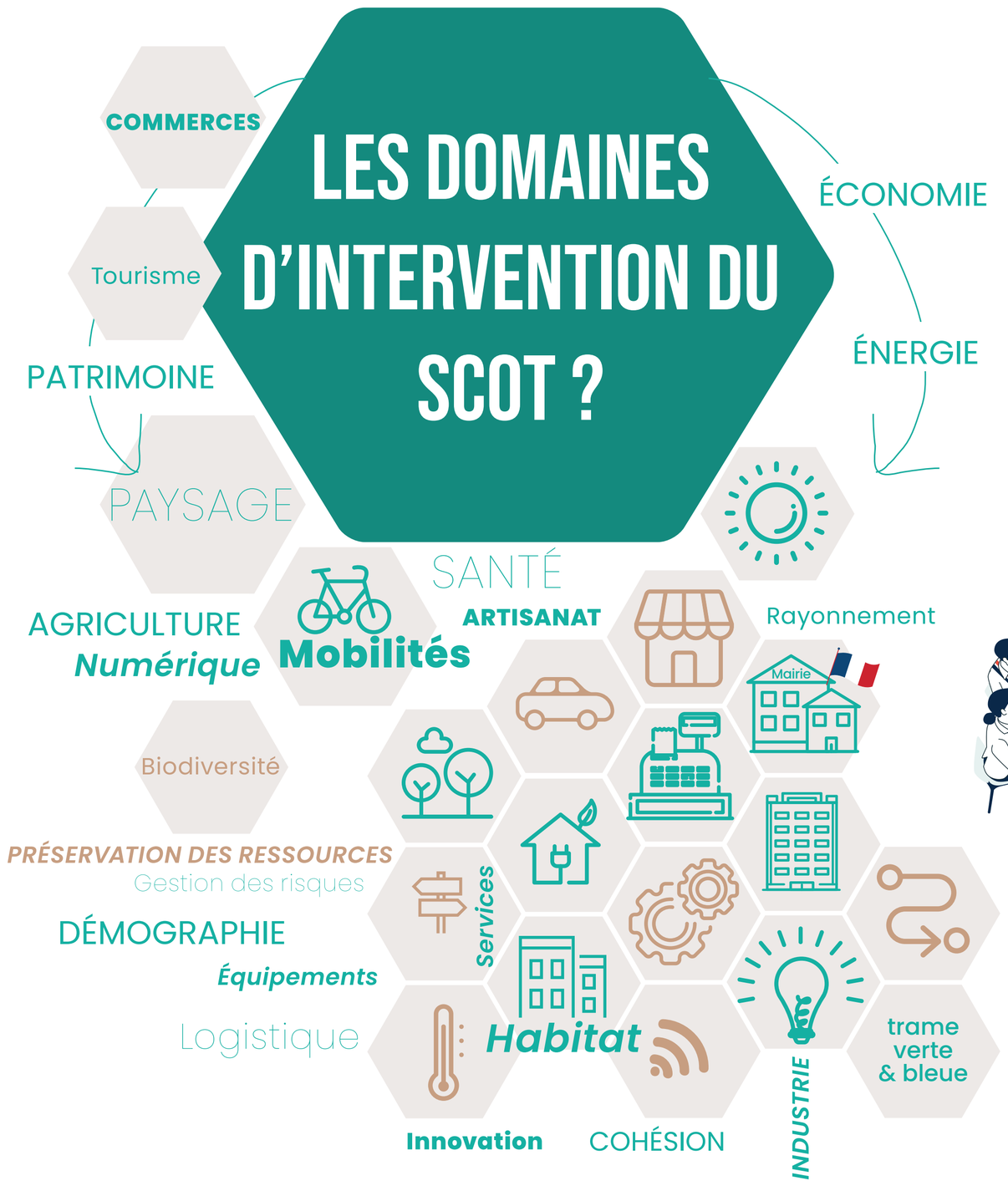

## DE QUOI SE COMPOSE LE SCOT ?

**DES ANNEXES**
**Comprendre le territoire & le projet**
les annexes comportent le diagnostic qui met en exergue les besoins et enjeux d'aménagement du territoire, une analyse de la consommation d'espace, l'évaluation environnementale et la justification des choix qui ont mené à cette stratégie

**UN PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS)**
**définir les grandes orientations**
le PAS c'est l'expression du projet politique à 20 ans présentant les orientations stratégiques d'aménagement

**UN PROGRAMME D'ACTIONS**
**Accompagner la mise en œuvre du SCoT**
le programme d'actions est facultatif et peut être adossé au SCoT afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle du projet

**UN DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)**
**Établir en cadre commun**
le DOO comporte les orientations et objectifs qualitatifs et chiffrés ainsi que le volet commercial et logistique via son document d'aménagement artisanal commercial et logistique (DAACL). Ces règles s'appliqueront aux politiques locales (PLU/PLUI) et aux grands projets d'aménagement

**2021**
Prescription de la révision du SCoT en conseil syndical

**2022-2023**
Construction du projet d'aménagement stratégique (PAS)

**2024-2025**
Élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

**2024-2025**
Arrêt de projet du SCoT

**2025-2026**
Approbation du SCoT

# CONNAITRE ET COMPRENDRE LE TERRITOIRE

## fiche d'identité en 2020

**4** EPCI

**38** communes

Une superficie de près de **140 000** hectares

**162 989** habitants

**47 542** emplois

**75 481** actifs

**94 024** logements
dont 73 % de résidences principales, & 4,5 % de logements sociaux parmi les résidences principales

**547 030** déplacements quotidiens
réalisés par les habitants du territoire

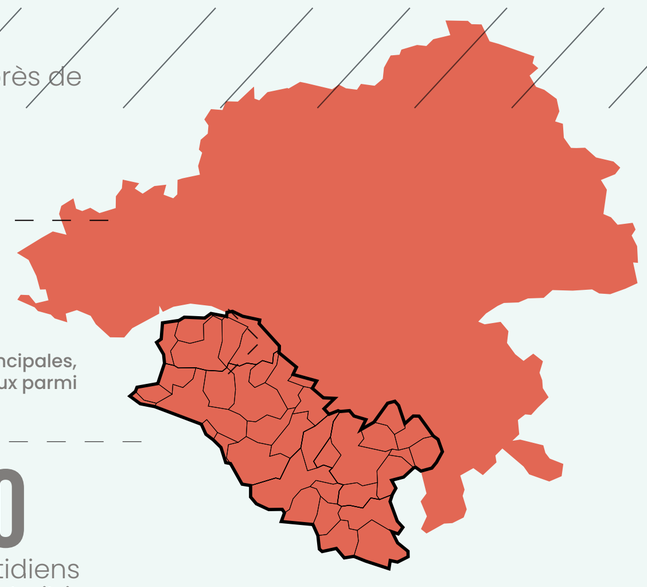

## dynamique territoriale

**+ 2 100** habitants / an

**+ 1 400** logements / an

**+ 475** emplois/an

**+ 920** actifs/an

**+ de 88 000** hectares dédiés à l'espace agricole nourricier

Une consommation d'espaces agricoles et naturels divisée par 2 depuis 2010

Des dizaines de **km** de pistes cyclables créées

Des centralités renforcées

# UNE IDENTITÉ TERRITORIALE LIÉE À L'EAU

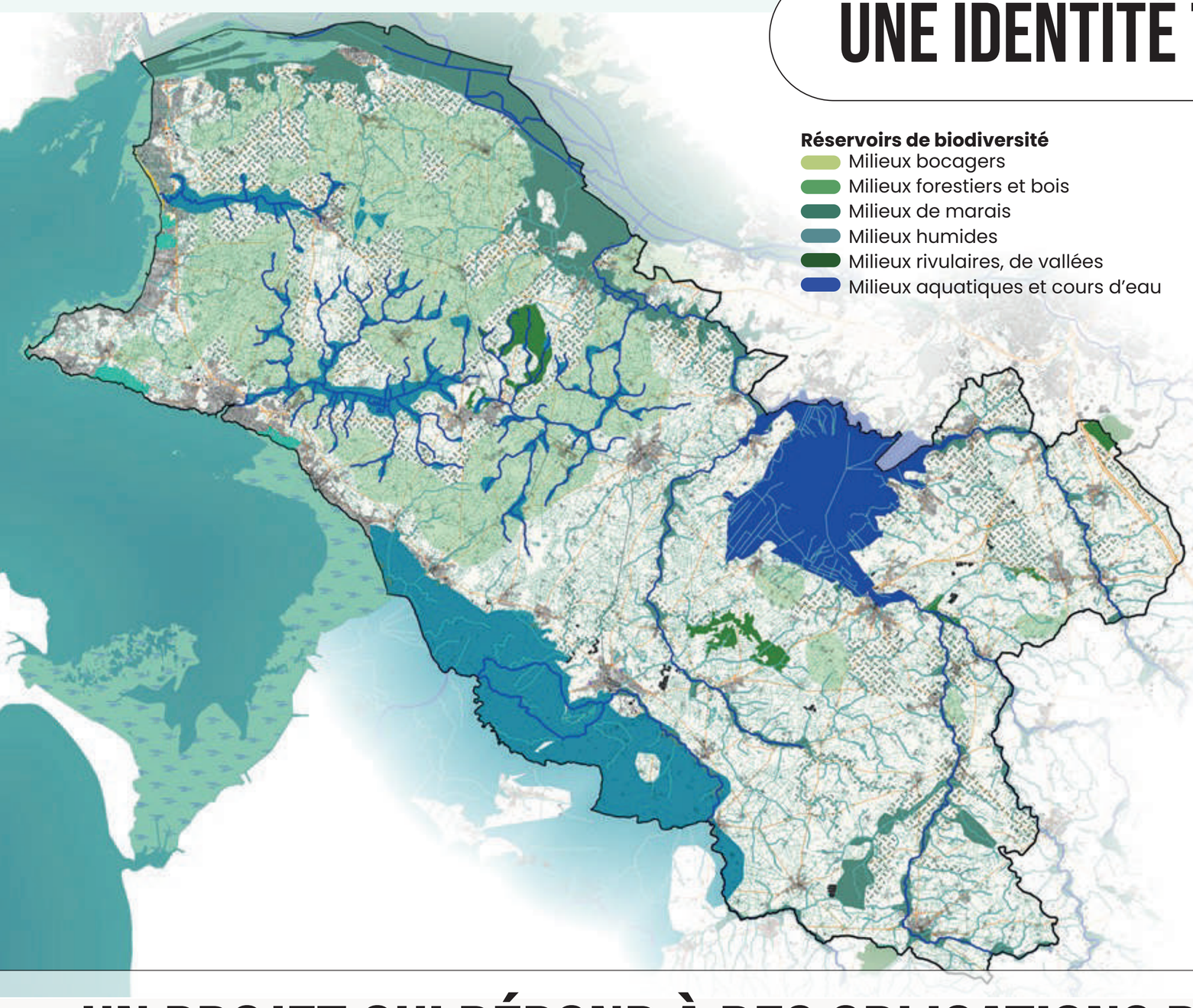


## ENJEUX

1. Un littoral qui rend le territoire très attractif
2. Un réseau hydrographique dense, un estuaire, un lac et des marais remarquables
3. Un patrimoine autour de l'eau à valoriser
4. Un territoire qui interagit avec les territoires voisins autour de l'estuaire
5. Un paysage bocager emblématique socle d'une activité agricole variée
6. Une armature verte et bleue source de biodiversité

# UN PROJET QUI RÉPOND À DES OBLIGATIONS RÈGLEMENTAIRES

Le cadre législatif en matière d'urbanisme et de planification a beaucoup évolué ces dernières années. Ainsi le futur SCoT devra intégrer les principales évolutions suivantes :

Mettre en application les dispositions issues de la loi Climat et Résilience en matière de sobriété foncière et engager le territoire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050

Se rendre compatible avec le nouveau document de planification à l'échelle régionale qu'est le SRADDET (celui des Pays de la Loire devrait être approuvé en 2024)

Intégrer des documents de rang supérieur qui ont pu évoluer ces dernières années (Schéma des gestion des eaux, Plan de prévention des risques d'inondation ou littoraux...)

# LES GRANDES AXES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

**UN SCoT OPTIMISTE, SOUPLE ET RESOLUMENT ENGAGE POUR UN DEVELOPPEMENT DYNAMIQUE ET ÉQUILIBRÉ, SOUCIEUX DU BIEN VIVRE ENSEMBLE**

**Un territoire d'eau – du littoral à l'estuaire via le lac de Grand-Lieu dont les ressources sont à protéger**

- *Anticiper les risques d'érosion côtière et de submersion inondation*
- *Soigner la ressource en eau*
- *Valoriser le patrimoine local lié à la présence de l'eau*

**Faire du patrimoine naturel, agricole et paysager, de sa préservation et de sa valorisation, les atouts d'un Pays où se conjuguent qualité des productions et protection de l'environnement**

- *Préserver et consolider la trame verte (dont le bocage) et bleue*
- *Construire le projet en reconnaissant la complémentarité entre les bourgs, les villages et hameaux*
- *Préserver l'activité agricole*

**Un Pays de Retz, qui du littoral au bocage, entretient ses liens entre Vendée, Nord Loire, et pôle métropolitain pour accompagner les mutations**

- *Conforter les zones industrielles qui participent au rayonnement du territoire et accompagner leur renouvellement pour conserver leur attractivité*
- *Renforcer les coopérations territoriales avec le nord Loire, la métropole et la Vendée*
- *Soutenir le développement de mobilités durables entre les territoires*

**Assoir une armature urbaine cohérente et répondant aux enjeux sociétaux**

- *Moins consommer et artificialiser les sols*
- *Soutenir les commerces dans les centralités tout en accompagnant les mutations des zones commerciales Limiter les déplacements automobiles*

**Développer et diversifier les capacités productives locales**

- *Pérenniser la vocation nourricière du Pays de Retz (en préservant au maximum les espaces agricoles)*
- *Offrir les conditions du développement de l'industrie et de l'artisanat sur le territoire*
- *Faire émerger de nouvelles filières productives*
- *Accélérer les productions d'énergies locales et renouvelables*
- *soutenir le tourisme et l'économie présentielle*

**Assoir une armature urbaine cohérente et répondant aux enjeux sociétaux**

- *Renforcer l'accès pour tous à une offre de soins, de services, de commerces et d'équipements diversifiés*
- *En permettant des conditions de déplacements apaisés dans les centralités*
- *En soutenant une diversité des fonctions dans le tissu urbain (économique, résidentiel…) et en favorisant les relations sociales*
- *En faisant entrer la nature dans la ville et en travaillant à une meilleure intégration de l'urbain dans son environnement naturel*

**Adapter les logements aux ménages pour répondre aux besoins de la population et anticiper son renouvellement**

- *En offrant un parcours résidentiel adapté à chacun*
- *En considérant le parc de logements anciens comme un enjeu d'aménagement*
- *En soutenant la rénovation et le renouvellement urbain*